



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

**CONVOCATION**

Date :  
**20/01/2023**  
Envoi le :  
**25/01/2023**  
Publication le :  
**25/01/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : **29**  
Présents : **27**  
Absents : **02**  
Pouvoirs : **02**  
Votants : **29**

**Etaient présents :**

***Adjoints :***

Mesdames Odile RITOURET, Daniel HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND,

***Conseillers municipaux :***

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata VENCES, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT.

**Absents excusés :**

Mesdames /  
Messieurs Jean-Marc CHATEAU, Erick MORCHOISNE.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.  
Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Éric VERHILLE.

**Secrétaire de séance :**

Madame Danièle HOUDU

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230131-DEL\_31012023\_08-DE



**DEL N° 31/01/2023/08 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.**

VU la délibération du Conseil Municipal du 09 juin 2020, portant création des six Commissions Municipales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 09 juin 2020, portant élection des membres des Commissions Municipales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 07 juillet 2020 portant modification de la délibération portant élection des membres des commissions municipales permanentes,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 portant modification de la composition des commissions municipales et de la représentation de la commune aux instances extérieures,

VU la délibération en date du 15 novembre 2022 portant modification de la délibération désignant les membres des commissions municipales permanentes,

VU la délibération de ce jour, portant installation de Monsieur Erick MORCHOISNE en tant que Conseiller Municipal,

CONSIDÉRANT la demande de l'intéressé d'intégrer en qualité de membre titulaire les Commissions « Aménagement et Développement Durable » et « Enfance et Jeunesse »,

CONSIDÉRANT qu'il convient également de remplacer le poste qu'occupait Madame BOURDIN au sein de la Commission Administration Générale, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux de la liste « Luynes Avenir » qui le souhaitent à présenter leur candidature.

VU les candidatures de Madame Sylviane FORTUN et de Madame Sophie BORÉ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DÉCIDE** de procéder par un vote à main levée, du fait de l'accord unanime des Conseillers Municipaux sur l'objet de cette délibération.

**DÉSIGNE** Monsieur Erick MORCHOISNE de la liste « LUYNES AVENIR » pour siéger, comme membre titulaire au sein :

- de la Commission « Aménagement et Développement Durable »,
- à la Commission « Enfance et Jeunesse ».

**DÉSIGNE** comme membres titulaires de la Commission Administration Générale :

- Madame Sylviane FORTUN de la liste « LUYNES AVENIR »,
- Madame Sophie BORÉ de la liste « LUYNES AVENIR ».

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance

Madame Danièle HOUDU,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le **02 FEV. 2023**

Et sa publication sur le site internet de la commune le **02 FEV. 2023**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230131-DEL\_31012023\_08-DE